

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-787/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du service local pour l'exercice 1974 .

n° 75-787/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
29 avril 1975

Numéro JO
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro
26 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises. au titre du budget du service local pour l'exercice 1974 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 5.002.918.763 FD. Dépenses admises4.630.535.271 F.D. d'où il ressort un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant de 172.383.492 F.D.